



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1876

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Décines Charpieu**

objet : **Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Révision n° 1 sur le territoire de la commune en vue de la réalisation d'un stade d'une capacité d'environ 60 000 places et d'un programme de constructions pour des équipements connexes sur le site du Montout - Bilan de la concertation préalable**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

**Rapporteur : Madame David**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

**Séance publique du 29 novembre 2010****Délibération n° 2010-1876**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Révision n° 1 sur le territoire de la commune en vue de la réalisation d'un stade d'une capacité d'environ 60 000 places et d'un programme de constructions pour des équipements connexes sur le site du Montout - Bilan de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération du 11 janvier 2010, le conseil de Communauté a prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine sur le territoire de la commune de Décines Charpieu, défini les objectifs fondamentaux poursuivis, ainsi que les modalités de la concertation préalable en vue de la réalisation d'un stade d'une capacité d'environ 60 000 places et d'un programme de constructions pour des équipements connexes à destination principalement hôtelière, tertiaire, de commerces de surface limitée et de loisirs. L'ensemble couvre une superficie d'environ 50 hectares, sur le territoire de la commune de Décines Charpieu, sur le site du Montout, site majeur pour le développement de l'agglomération depuis 1992, entre l'avenue Jean Jaurès au nord et la rue Marceau au sud.

La concertation préalable s'est déroulée du lundi 25 janvier 2010 au vendredi 16 avril 2010 inclus.

Conformément à la délibération du conseil de Communauté du 11 janvier 2010, la concertation préalable s'est effectuée à partir d'un dossier mis à disposition du public dans chaque commune membre de la Communauté urbaine, dans les neuf arrondissements de la ville de Lyon et à l'hôtel de la Communauté urbaine de Lyon.

Outre la mise à disposition de ces documents, trois réunions publiques ont eu lieu : à Décines Charpieu le 4 février 2010 au Toboggan, à Chassieu le 1er mars 2010 à la salle des Fêtes, et à Meyzieu le 2 avril 2010 à l'espace Jean Poperen.

Parallèlement à la procédure de révision n° 1 du PLU, trois concertations liées à l'accessibilité du site se sont déroulées du 1er mars au 16 avril 2010 inclus. Elles concernaient l'accessibilité nord, l'accessibilité sud, et la réalisation d'un parking situé aux Panettes à Meyzieu.

Une exposition s'est tenue du 5 mars au 16 avril 2010, à Décines Charpieu, 1, rue de la République. Des permanences y ont été assurées les vendredis et samedis de 10 heures à 15 heures par différents services de la Communauté urbaine de Lyon.

Le site internet de la Communauté urbaine a également communiqué sur cette concertation préalable, les internautes pouvaient y trouver des informations et avaient la possibilité de télécharger le dossier de concertation.

L'ensemble de la société civile (les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées) a ainsi eu la possibilité de prendre connaissance des objectifs poursuivis dans le cadre de cette procédure, et également de formuler ses observations dans les cahiers de concertation mis à disposition du public dans chaque commune membre de la Communauté urbaine, dans les neuf arrondissements de la ville de Lyon et à l'hôtel de la Communauté urbaine de Lyon.

Le document intitulé "Révision n° 1 du plan local d'urbanisme de la Communauté urbaine sur le territoire de Décines Charpieu-Bilan de la concertation préalable" joint au présent projet de délibération, fait la synthèse des observations émises dans les cahiers de concertation préalable et lors des différentes réunions organisées dans ce cadre.

Quelques chiffres en résumé :

- Bilan des moyens d'expressions :

Les recueils de concertation ont reçu 817 avis écrits et 549 courriers y ont été annexés. 2 268 personnes ont signé des pétitions. Enfin, 45 personnes ont pris la parole lors des trois réunions publiques.

- Bilan des positions exprimées :

Parmi ces différents moyens d'expression, 2 537 avis favorables ont été émis, 1 108 étaient défavorables et 36 reflétaient l'expression d'inquiétudes vis-à-vis du projet.

Les principaux thèmes abordés sont les suivants :

- impacts du projet sur son environnement,
- opportunité du projet,
- accessibilité du site,
- financement du projet,
- développement local lié au projet,
- organisation de la concertation.

Les avis défavorables se répartissent sur l'ensemble des thématiques avec une prédominance marquée sur le financement et l'accessibilité, alors que les avis favorables se concentrent nettement sur l'opportunité du projet et son apport sur le développement local.

Par délibération séparée qui est présentée au Conseil, il est proposé d'arrêter le projet de révision du PLU de la Communauté urbaine sur le territoire de la commune de Décines Charpieu ;

Vu ledit dossier du bilan de concertation préalable annexé à la présente délibération ;

Vu la délibération du conseil de Communauté en date du 11 janvier 2010 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 300-2 ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**1° - Prend** acte du bilan de la concertation préalable à la révision n° 1 du plan local d'urbanisme de la Communauté urbaine sur le territoire de la commune de Décines Charpieu annexé à la présente délibération.

**2° - Précise** que :

a) - cette délibération et le dossier correspondant seront transmis à monsieur le Préfet du département du Rhône et de la région Rhône-Alpes, et notifiés aux maires des communes membres de la Communauté urbaine,

b) - la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège de la Communauté urbaine, dans les mairies des communes membres de la Communauté urbaine ainsi que dans les neuf arrondissements de la ville de Lyon.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.**